

Compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021

Etaient présents : Jeanne COUTIERE, Jean-Pierre BUSIAU, Simon CLAEREBOUT, Emeline GAUGIN, Iker GOROSTEGUI, Joël LAFITTE, Jean-Michel LINXE, Martine LAMARQUE, Florence MINIOU, Patrick PERSILLON, Nicolas ROUSSELLE.

Date de convocation : 11 janvier 2021

Secrétaire de séance : Jeanne Coutière

Le compte rendu du conseil du 11 décembre 2020 est validé.

1. Auberge : candidature et logement

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accepter la candidature des Messieurs TRETTEL et. L'incertitude des décisions sanitaires ne permet pas de savoir à quelle date l'ouverture peut être programmée.

Des pistes de logements leur seront proposées, à eux de voir ce qu'ils peuvent faire. Il leur faut à terme deux logements.

Le logement prévu à côté de l'auberge ne sera pas disponible avant plusieurs mois, et sera proposé à l'un des deux.

2. Prime exceptionnelle pour le personnel:

Le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer, au titre des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19, une prime de 250 euros à chacun, et chargé la maire de toutes formalités nécessaires à ce paiement.

A l'unanimité le Conseil décide le paiement de cette prime en janvier 2021

3. Maison Lesperon

Les locataires ayant demandé une participation pour la pose d'un parquet flottant, et les conseillers ayant à l'unanimité décidé de prendre en charge cette somme et chargé la maire des formalités dans ce but, il est délibéré que cette somme sera versée à Madame pour 2021.

4. Suivi du travail en Commissions

Commission Aménagement du bourg :

Des précisions techniques et si possible des devis supplémentaires vont être demandés pour des toilettes sèches.

Commission communication.

Des articles sont déjà prêts, d'autres vont arriver, le journal est déjà bien étoffé.

5. Cadeaux aux enfants ayant quitté le RPI et aux personnes ayant cousu des masques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, comme l'an passé, d'ouvrir un bon-livre de 20 euros de la librairie Caractères aux enfants de Maillères ayant quitté le RPI en 2020. Il décide également d'offrir une plante d'une valeur de 30 euros aux deux personnes qui ont offert des masques à la commune, Mesdames Annie MINIOU et Josiane MARCOT. Il charge la maire de toutes les formalités.

6. Point de collecte des déchets

Devant l'incivilité des usagers et l'état du point de collecte du centre, il est décidé qu'un courrier avec photo partira vers les habitants, leur précisant que l'installation d'une caméra est envisagée.

Divers

Florence MINIOU souhaite savoir ce que le bureau des maires a décidé sur les rythmes scolaires et signale qu'elle est pour le maintien de l'école sur 4,5 jours et les TAP (temps d'activités périscolaires). Le conseil des maires a débattu, et il sera voté lors du conseil communautaire du 25 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20H.